ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena n°20, Vol.4 | Soumission : 28-02-2026 | Évaluation : 31-03-2026 | Publication : 30-06-2026

EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET SES CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Glody MUYEKE MISHA
Université de Kinshasa
Assistant et apprenant en DEA
glodymuyeke9@gmail.com

Résumé : L'exploitation illégale des ressources naturelles en République Démocratique du Congo constitue depuis plusieurs décennies un sujet dans la recherche portant sur le développement, la gouvernance, la stabilité économique et la sécurité ou la paix de la population. Suffisamment doté d'une grande richesse de par ses ressources naturelles, la RDC reste pour autant un pays sous développé suite à l'exploitation illégale et macabre de ces ressources La dimension quasi systématique du pillage des ressources naturelles comme moteur et prolongement des conflits armée, qualifiant la situation de « guerre économique ». Cette exploitation illicite est souvent liée à la présence des groupes armée qui tirent profit des minerais, contribuant à une instabilité sécuritaire prolongé [Jean-Claude Williame, 2000]. Le manque d'étude approfondi sur l'impact des recettes, de développement local, la création d'emplois formelle et la gouvernance économique nationale crée une lacune notoire. Cette insuffisance justifie pleinement la nécessité d'un travail qui tout en s'appuyant sur les connaissances existantes afin de mieux cerner l'étendue réelle du dommage économique causé par cette pratique.

Mots-clés : Exploitation, ressource naturelle, potentialité, activité illicite, exogène, endogène

ILLEGAL EXPOITATION OF NATUREL RESOURCES AND ITS CONSEQUENCES ON THE ECONOMY OF THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Abstract : The illegal exploitation of natural resources in the Democratic Republic of Congo has been a subject of research on development, governance, economic stability, and public safety and peace for several decades. Despite its abundant naturel resources, the DRC remains an underdeveloped country due to the illegal and often brutal exploitation of these resources. The almost systematic plundering of naturel resources fuels and prolongs military conflicts, leading to what is termed "economic warface". This illicit exploitation is often linked to the presence of armed groups that profit from the minerals, contributing to prolonged insecurity. The lack of in-depth research on the impact of revenue, local developpement, formal job creation, and national economic governance represents a significant gap. This deficiency fully justifies the need for further work that, while building on existing knowledge, aims to better understand the true extent of the economic damage caused by this practice.

Keywords : Exploitation, natural resource, potential, illicit activity, exogenous, endogenous.

Introduction

L'exploitation illégale des ressources naturelles en République Démocratique du Congo constitue l'un des paradoxes les plus remarquant de l'histoire contemporaine du pays. Bien que la RDC dispose d'un potentiel immense en ressources naturelles, ces richesses n'ont pas permis à l'Etat de bâtir une économie nationale solide ; ni un garantir un développement durable au bénéfice de la population. Au contraire elle semble être à la cour du cycle vicieux où l'abondance des ressources attire les pays qui n'en n'ont pas afin de le récupérer par la force. Depuis plusieurs décennies, divers rapports internationaux (ONU, GLOBAL WITNES…) et études académiques ont en lumière le caractère systématique de cette exploitation illicite. Elle ne se résume pas à des opérations clandestines isolées, car elle constitue un véritable système économique parallèle, dans lesquels interviennent des groupes armés locaux et étrangers, des multinationales, des réseaux criminels transnationaux, ainsi que des autorités politiques, militaires ou administratives corrompues[1]. L'Etat perd chaque année sur le plan économique des milliards de dollars en recette fiscale non perçue. Nous pouvons prendre l'exemple des mines rien qu'au niveau privée c'est-à-dire les mines qui appartiennent aux personnes privées doivent payer les impôts fonciers de mine et si l'exploitation est faite illégalement ces impôts ne seront pas prélevés et l'Etat sera ainsi privé d'une grande partie du budget pour financer l'infrastructure, l'éducation, la santé et d'autres secteurs vitaux. Ce paradoxe, un pays riche en ressources naturelles mais dont la population reste majoritairement pauvre soulève des questions très bien précises : quelles sont les causes qui entretiennent l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC ? Et comment ces causes notamment la corruption institutionnelle compromettent elles l'Etat à progresser ses richesses et en à tirer un bénéfice collectif ? Et il s'agit de se demander quelle reforme juridique, institutionnelle et économique pourrait mettre fin à ce cycle afin que l'exploitation des ressources devienne un moteur de développement[2].

Il sied de rappeler que, cette étude sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC examine deux objectifs importants à savoir l'objectif général et l'objectif spécifique. Pour ce qui est de l'objectif général, il examine les causes de l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC ainsi que ses conséquences sur l'économie nationale afin, il propose même les mécanismes susceptibles de renforcer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles. Alors que l'objectif spécifique analyse premièrement les facteurs juridiques, institutionnels, économiques et sécuritaires qui favorisent l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC ; en deuxième lieu, les effets de cette exploitation sur les recettes publiques, la croissance économique et le développement national. Et enfin, propose des pistes de réforme visant à renforcer la lutte contre l'exploitation illégale et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Pour ce qui est des réponses provisoires sur les questions posées à l'introduction nous le résumons en ce sens : les causes qui entretiennent l'exploitation illégale en RDC sont principalement la corruption, la faiblesse des institutions de contrôle et l'insécurité persistante dans certaines zones minières. Elle compromet lorsque l'exploitation entraine une perte importante des recettes publiques, freine le développement économique et compromet la souveraineté économique de l'Etat.

[1] Rapport de l'ONU sur l'exploitation des ressources naturelles en RDC 2019
[2] Rapport des chercheurs sur l'exploitation minière de la RDC en 2019

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

1. Littérature

1.1 Notion sur l'exploitation des ressources naturelles

-Sur le plan juridique

La Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature définit les ressources naturelles comme : « Ressources naturelles : tout produit fourni par la nature et pouvant servir de moyen d'existence à une population ou à une nation. Il s'agit notamment des sols, des eaux, de la flore, de la faune, des écosystèmes et des ressources non renouvelables. » Le Code minier (Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002, modifiée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018) bien que le Code minier ne fournisse pas une définition explicite des « ressources naturelles », il précise ce qui constitue une ressource minérale : « Mine : tout gisement exploitable à ciel ouvert ou en souterrain avec l'usine comprise de traitement ou de transformation des produits issus de cette exploitation. ». Cette définition englobe les substances minérales extraites du sol, considérées comme des ressources naturelles dans le contexte minier. [3] Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 relative à la protection de l'environnement définit les ressources naturelles de manière plus générale : « Ressources naturelles : ressources tangibles et non tangibles, notamment les sols, les eaux, la flore et la faune ainsi que les ressources non renouvelables. » [4]

-Sur le plan économique et environnemental

En économie, les ressources naturelles sont des biens fournis par la nature qui servent de facteurs de production pour créer des biens et services, générer des revenus et soutenir le développement économique. Elles sont considérées comme un capital naturel, c'est-à-dire un actif capable de produire un flux de services économiques utiles pour la société et les générations futures. Alors que, sur le plan environnemental, les ressources naturelles sont les éléments de la nature qui assurent les fonctions vitales des écosystèmes et qui peuvent être utilisés par l'homme. Elles incluent l'air, l'eau, le sol, la biodiversité (faune et flore), les forêts, ainsi que les richesses minérales et énergétiques.

1.2 Classifications des ressources naturelles

S'agissant des caractéristiques des ressources naturelles en RDC, elle est de deux sortes entre autres : les ressources naturelles renouvelables et les ressources naturelles non renouvelables. S'agissant *de ressources naturelles renouvelables, elles* sont les ressources qui se régénèrent naturellement à condition d'être utilisée de manière rationnelle. Leur disponibilité dépend de la vitesse de régénération par rapport au rythme d'exploitation. (Ex : Forets, eau douce, sol fertile, faune et flore, énergie renouvelable) ; Tandis que les *ressources naturelles non renouvelables* sont les ressources qui existent en quantité finie dans la nature. Une fois extraites et consommée, elles ne peuvent pas se régénérer à l'échelle humaine.
Ex : Ressources minérales et métalliques (cuivre, cobalt, or, diamant, coltan, fer).

1.3. Distinction entre Exploitation illégale et Exploitation artisanale légale

-L'exploitation artisanale légale

Cette matière est prévue par le code minier congolais (loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 telle que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 9 mars 2018). Elle repose sur à savoir : l'obtention d'un permis d'exploitation artisanale par l'autorité compétente ;

[3] Code minier tel que modifié par loi du 11juillet 2002 tel que modifié par la loi n 18/001 du 9 mars 2018
[4] Loi n 11/009 du 9 juillet 2011 relative à la protection de l'environnement

l'obligation d'opérer dans des zones d'exploitation artisanale (ZEA) délimitée par l'État. Elle est réservée aux personnes physiques et morales congolaises, sa commercialisation se fait par des circuits officiels. L'Etat en tire des recettes à travers les taxes, impôts et redevances minières.

-L'exploitation illégale

Elle est faite sans aucun permis ou en dehors des zones autorisées, en violation du code minier et des autres lois sectorielles. Elle alimente les conflits, la corruption et la perte des recettes publiques

2. Exploitation endogène et exploitation exogène des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles peut être classée selon l'origine des acteurs qui la pratiquent. Deux formes se distinguent : l'exploitation endogène, réalisée par les acteurs locaux, et l'exploitation exogène, effectuée par des acteurs extérieurs au territoire concerné. Cette distinction est cruciale pour comprendre les enjeux économiques, sociaux et politiques liés à la gestion des richesses naturelles, notamment en République Démocratique du Congo.

S'agissant *d'exploitation endogène* désigne l'exploitation des ressources naturelles menée par des acteurs locaux ou nationaux, au profit direct de la population et de l'économie du pays.[5] S'agissant des Acteurs impliqués pour l'exploitation endogène, ils s'agissent de : communautés locales, coopératives, artisans nationaux ; entreprises nationales légalement constituées ; structures étatiques ou semi-étatiques supervisant l'exploitation. En ce qui concerne la finalité et les bénéfices cette ressource il s'agit : les produits extraits servent principalement à l'économie nationale et à la consommation locale ; es revenus profitent aux populations riveraines, aux collectivités et à l'État (taxes, impôts, redevances) ; contribue à la création d'emplois locaux et au développement régional. Alors que les Avantages nous renvoi à : préservation relative de la souveraineté économique ; développement des compétences locales ; meilleur encadrement juridique et respect des zones d'exploitation définies.

Alors que, l'exploitation exogène désigne l'exploitation des ressources naturelles par des acteurs étrangers ou extérieurs au milieu local, dans le but principal de transférer les bénéfices hors du territoire concerné. [6] S'agissant des Acteurs impliqués, ils s'agissent de : entreprises multinationales ; investisseurs étrangers ; réseaux transnationaux de contrebande ou groupes armés financés depuis l'extérieur. Alors que la Finalité et les bénéfices de cet exploitation a pour effet : les ressources extraites sont exportées vers d'autres pays ; les revenus échappent largement à l'économie nationale ; les populations locales reçoivent peu de retombées économiques. Par Conséquent, l'exploitation exogène renferme : appauvrissement relatif des communautés locales ; dépendance économique et technologique vis-à-vis des acteurs étrangers ; perte de souveraineté économique et politique ; possibles tensions sociales et conflits armés autour de l'exploitation. La distinction entre exploitation endogène et exogène illustre la problématique majeure de la souveraineté et du contrôle des ressources naturelles. L'exploitation endogène favorise un développement durable et intégré à l'économie locale, tandis que l'exploitation exogène, si elle n'est pas encadrée, conduit à la fuite des richesses, à l'appauvrissement des populations locales et à

[5] Groupe d'experts des nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC
[6] Rapport des groupes des experts de l'ONU sur l'exploitation des ressources naturelle en RDC

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

la dépendance économique. Pour la RDC, la promotion de l'exploitation endogène et la régulation stricte de l'exploitation exogène constituent des leviers essentiels pour un développement équilibré et souverain. [7]

3. Importance stratégique du secteur minier

Pour les ressources stratégiques mondiales la RDC est le principal producteur mondial de cobalt (plus de 60 % de la production mondiale). Elle détient d'importantes réserves de cuivre, coltan, lithium, diamant et or, indispensables à l'industrie technologique et énergétique mondiale. *Alors que le développement régional et infrastructures* dans les mines attirent des investissements étrangers et favorisent la construction d'infrastructures (routes, chemins de fer, énergie). Alors que dans certaines provinces minières connaissent un développement économique local, bien que limité par la mauvaise gouvernance et les conflits. *S'agissant de source de devises étrangères* les exportations minières constituent la principale source de devises pour la RDC, permettant d'assurer l'importation de biens essentiels et le financement des dépenses publiques. *Or l'Effet sur la croissance économique* dans le secteur minier, par ses investissements et son poids dans les exportations, influence directement le taux de croissance économique du pays. Il joue également un rôle de catalyseur pour d'autres secteurs : construction, énergie, transport et commerce.

-Limites et enjeux

Dépendance aux prix internationaux, pour ces la République Démocratique du Congo reste vulnérable aux fluctuations des cours des minerais. L'Exploitation illégale et artisanale non régulée, celle-ci entraîne un manque à gagner pour l'État et fragilise l'économie nationale. Faible transformation locale : la plupart des minerais sont exportés bruts, limitant la création de valeur ajoutée sur le territoire. Corruption et mauvaise gouvernance réduisent l'efficacité du secteur comme moteur économique. Conflits et instabilité renvoie certaines zones minières, notamment à l'Est, restent sous contrôle de groupes armés, perturbant l'exploitation légale. Le secteur minier est un pilier de l'économie congolaise, fournissant des recettes fiscales, des devises étrangères et des emplois. Il représente également une source stratégique de minerais pour le marché mondial, notamment dans l'industrie technologique et Énergétique.[8] Cependant, pour que le secteur devienne un moteur durable de développement national, il est nécessaire de : renforcer la gouvernance et la transparence ; lutter contre l'exploitation illégale ; développer la transformation locale des minerais ; favoriser la stabilité et la sécurité dans les zones minières.

4. Facteur socio-politique favorisant l'exploitation illégale

-La corruption

La corruption constitue le socle structurel sur lequel repose l'exploitation illégale en République Démocratique du Congo. Elle s'exprime à Plusieurs niveaux entre autres. Au niveau administratif, certains fonctionnaires chargés du contrôle des activités minières participent activement aux réseaux de fraude. La délivrance de faux permis, la falsification des certificats d'exportation et la complicité dans la contrebande transfrontalière sont

[7] www.indicesdegouernancedesressourcesnaturelles.com

[8] Rapport annuel de la banque centrale du Congo : dans son rapport économique et financier, la banque centrale du Congo insiste sur le fait les recettes fiscales de l'Etat proviennent, majoritairement du secteur minier

monnaie courante. Au niveau politique, le système de transforme les ressources naturelles en instruments de pouvoir. Les élites politiques protègent certains opérateurs illégaux en échange de financements occultes, notamment pour les campagnes électorales. [9] Au niveau sécuritaire, des agents de l'armée et de la police sont eux-mêmes impliqués dans la chaîne d'exploitation et de commercialisation des minerais, ce qui sape toute volonté réelle de répression. Exemple concret : selon un rapport du Groupe d'experts de l'ONU (2022), une grande partie de l'or de l'ITURI quitte la République Démocratique du Congo via des circuits parallèles, notamment en direction de l'Ouganda et des Émirats arabes unis, avec la complicité de certains fonctionnaires congolais. La corruption n'est donc pas un simple dysfonctionnement, mais un mode de gouvernance parallèle qui alimente et protège le système d'exploitation illégal.

-Le clientélisme

Au-delà de la corruption individuelle, il existe un système de clientélisme politique qui entretient l'exploitation illégale. Les élites politiques protègent certains opérateurs miniers illégaux en échange de financements pour leurs activités politiques, notamment en période électorale. Les postes dans les services miniers et douaniers sont souvent attribués non pas sur base de compétence, mais selon la logique des réseaux et des alliances politiques. Ces agents deviennent redevables envers leurs "parrains" et doivent leur reverser une partie des gains issus de la fraude. Dans plusieurs provinces minières (Nord-Kivu, Lualaba, Ituri), le pouvoir coutumier ou local s'inscrit également dans cette logique : les chefs locaux tolèrent les exploitants illégaux en échange de redevances informelles ou de soutiens politiques. En gros dans le Lualaba, certaines enquêtes du Carter Center (2020) ont montré que des négociants illégaux de cobalt étaient protégés par des autorités locales en échange de contributions financières aux campagnes politiques. Dans l'Est du pays, le système de taxation illégale organisé par des groupes armés est souvent toléré ou couvert par des responsables politiques qui en tirent profit indirectement. Ainsi, la corruption et le clientélisme ne sont pas de simples déviances, mais des pratiques institutionnalisées qui transforment l'exploitation illégale en une activité protégée et parfois même intégrée au système politique. C'est pourquoi, cette matière renvoie à la corruption (paiements, pots-de-vin, falsification, impunité), et le clientélisme (réseaux de protection, postes distribués par loyauté politique, échange entre ressources minières et soutien électoral).

-Les conflits armés et la prolifération des groupes armés

Les ressources naturelles en RDC sont devenues une véritable économie de guerre. Depuis les années 1990, la plupart des groupes armés opérant à l'Est du pays financent leurs activités grâce à l'exploitation et au commerce illégal des minerais. [10] Des mouvements rebelles tels que le M23, les FDLR, les ADF et plusieurs groupes Maï-Maï contrôlent directement des sites miniers ou imposent des taxes illégales aux creuseurs et aux négociants. Cette exploitation constitue pour eux une source stable de revenus, leur permettant de se procurer armes et munitions, mais aussi de garantir leur survie politique et militaire. Le paradoxe réside dans le fait que certains éléments des FARDC, censés défendre l'intégrité du territoire, s'impliquent également dans ce commerce illicite, transformant l'armée en acteur ambigu : à la fois protectrice et prédatrice. L'Est de la République

[9] Rapport de l'IGF après plusieurs constats l'IGF nous signale que la corruption commence d'abord au niveau de l'administration avant d'atteindre les autres organes

[10] Synthèse des chercheurs de l'ONU sur la malédiction des ressources

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

Démocratique du Congo illustre la transformation des ressources naturelles en économie de guerre. Le cas du M23 (Nord-Kivu) : ce mouvement rebelle finance une partie de ses opérations par la taxation illégale des exploitants de coltan et d'or. Le coltan extrait dans les zones sous son influence transite par le Rwanda avant d'être intégré dans les circuits internationaux. Les ADF (Nord-Kivu et Ituri) : ce groupe armé terroriste, d'origine ougandaise, impose des taxes aux creuseurs artisanaux et contrôle certains points de passage clandestins pour écouler l'or. Les Maï-Maï : plusieurs factions locales s'autoproclament « protecteurs de la population », mais en réalité exploitent directement des sites aurifères et exigent des taxes aux commerçants.

> Par Exemple : dans son rapport de 2021, l'ONU a documenté que plus de 90 % de l'or produit en RDC échappe au circuit officiel, car il est capté par des réseaux armés qui l'exportent via l'Ouganda et le Rwanda.

Cette situation entretient un cercle vicieux : les ressources financent la guerre, et la guerre assure le contrôle des ressources. Ainsi, l'exploitation illégale n'est pas seulement une conséquence de l'insécurité, mais un facteur qui la nourrit et la perpétue.

5. Les conséquences économiques de l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC

L'exploitation illégale des ressources naturelles constitue un fléau pour l'économie congolaise. Elle impacte non seulement les finances publiques, mais aussi le développement des secteurs productifs, l'investissement national et international, ainsi que la stabilité économique de tout le pays.

-Perte de recettes fiscales et de revenus pour l'État

L'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC entraîne une érosion directe et massive des recettes fiscales de l'État, compromettant sa capacité à financer le développement et à garantir la sécurité économique du pays. [11]

**Les sources fiscales affectées*

L'État congolais tire normalement des revenus des ressources naturelles par plusieurs mécanismes :

**Redevances et taxes minières*

Le Code minier de 2018 (Loi n°18/001) impose aux titulaires de permis des taxes sur l'exploitation, des redevances annuelles et des contributions au développement local. L'exploitation illégale contourne ces obligations, privant directement le Trésor public de ces fonds.

* *Impôts sur les sociétés et bénéfices*

Les entreprises légales paient l'impôt sur les sociétés pour leurs activités minières. Les exploitants illégaux, opérant souvent via des réseaux clandestins ou des sociétés-écrans, échappent à toute imposition, générant des pertes fiscales colossales.

[11] Rapport de la banque centrale du Congo dans le journal officiel 2019

**Droits d'exportation et TVA*

Les exportations légales de minerais sont soumises à des droits et à la TVA. Selon la Banque mondiale (2020), l'exportation illégale de cobalt et de coltan représente une perte fiscale annuelle estimée à plusieurs dizaines de millions de dollars, alors que la RDC est le premier producteur mondial de cobalt.[12]

-Impact macroéconomique

Les pertes fiscales liées à l'exploitation illégale ont des conséquences structurelles entre autres la réduction des ressources pour l'investissement public ; l'État dispose de moins de moyens pour financer les infrastructures, la santé, l'éducation et les programmes sociaux. La fragilisation du budget national : le manque de recettes oblige le gouvernement à recourir à l'endettement extérieur, augmentant la dette publique et la dépendance aux bailleurs internationaux. Le déséquilibre économique régional : les provinces riches en minerais mais exploitées illégalement restent marginalisées, tandis que les revenus sont captés par des réseaux clandestins.

-Facteurs aggravants

Ce facteur vise la Corruption et impunité c'est-à-dire les rapports de la CIRGL (2006) et du Conseil de sécurité de l'ONU montrent que certains fonctionnaires et acteurs locaux tolèrent l'exploitation illégale, ce qui renforce le manque à gagner pour l'État.[13] Conflits armés et insécurité : Dans l'Est de la RDC, les milices contrôlent l'extraction et l'exportation de minerais, échappant au contrôle fiscal et légal. Absence de traçabilité et de contrôle efficace : Le manque de systèmes fiables pour suivre l'origine et la quantité des minerais exportés permet aux exploitants illégaux d'opérer impunément.

-Illustrations chiffrées

Selon un rapport de Global Witness (2019), environ 80 % du coltan extrait dans l'Est de la RDC est commercialisé illégalement, privant l'État de recettes fiscales directes estimées à plusieurs dizaines de millions USD par an. L'exploitation artisanale de l'or à Ituri et au Nord-Kivu entraîne des pertes fiscales annuelles supérieures à 10 millions USD, selon des rapports de l'ONG IMPACT.

6. Entrave à la formalisation de l'économie

L'exploitation illégale des ressources naturelles empêche le développement d'un secteur minier formel, transparent et fiscalisé, renforçant l'économie parallèle et fragilisant l'État.

-Expansion de l'économie informelle

* Réseaux clandestins et économie parallèle

Une grande partie des minerais extraits illégalement échappe au circuit officiel, alimentant un marché parallèle non régulé. Selon Global Witness (2019), environ 80 % du coltan artisanal dans l'Est de la RDC est commercialisé illégalement, échappant à toute fiscalité et à tout contrôle de traçabilité.

[12] Rapport de la banque mondiale 2020
[13] Rapport de la CIRGL 2006, P26

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

*Impact sur les statistiques économiques

L'ampleur de l'économie informelle empêche l'État de disposer de données fiables sur la production réelle, faussant la planification économique et la politique fiscale. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2020) souligne que l'absence de traçabilité des ressources compromet la capacité de l'État à élaborer des politiques efficaces de développement. [14]

-Frein à la formalisation des entreprises minières

*Découragement des petites entreprises légales

Les exploitants légaux, soumis aux obligations fiscales et environnementales, voient leur compétitivité réduite face aux acteurs illégaux. Cela limite la création d'entreprises minières formelles, essentielles pour structurer le secteur et générer des emplois durables.

-Obstacles à l'industrialisation et à la transformation locale

Les minerais illégaux sont souvent exportés à l'état brut, privant le pays de la valeur ajoutée liée au raffinage et à la transformation industrielle. Selon la Banque mondiale (2019), la RDC perd ainsi des milliards USD de revenus potentiels et des milliers d'emplois industriels chaque année.

Conclusion

L'exploitation illégale des ressources naturelles en République Démocratique du Congo constitue un véritable obstacle structurel au développement du pays. Au-delà de la simple violation des textes légaux nationaux et internationaux, elle fragilise l'économie, nourrit l'insécurité et retarde l'industrialisation. En alimentant des réseaux criminels et des conflits armés, cette pratique illégale détourne des revenus essentiels qui devraient soutenir les infrastructures, l'éducation et les services sociaux, tout en maintenant de larges portions du territoire dans une économie parallèle non régulée. Cet article a démontré que l'impact de cette exploitation dépasse largement la dimension fiscale. Il crée un climat économique instable, décourage les investisseurs, et empêche le développement industriel et technologique local. C'est pourquoi, les résultats obtenus au terme de cette étude permettent d'atteindre l'objectif poursuivi, qui consistait à l'analyse des causes d'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC ainsi que ses conséquences sur l'économie nationale. Il démontre que la corruption, la faiblesse des mécanismes de contrôle, le clientélisme politique ainsi que l'insécurité persistante dans certaines zones minières figurent parmi les principaux facteurs favorisant cette exploitation. A cet effet, l'exploitation illégale des ressources naturelles engendre d'importantes pertes de recettes fiscales, contribue à la fragilisation de l'économie nationale, freine le développement des investissements productifs et compromet la souveraineté économique de l'Etat. Elle recommande également le renforcement de la gouvernance publique, l'amélioration de la traçabilité des minerais, l'application effective des normes juridiques ainsi que la coopération régionale et internationale constituent des mécanismes essentiels pour lutter efficacement contre ce phénomène. Les minerais bruts quittent le pays sans valeur ajoutée, les provinces riches en ressources restent marginalisées, et la population locale continue de subir les conséquences directes et indirectes de cette prédation. L'analyse juridique a également confirmé que ces actes constituent un crime transnational, engageant la responsabilité pénale des acteurs

[14] Programme des nations unies pour le développement 2020

impliqués, locaux comme internationaux, et nécessitant une intervention rigoureuse de l'État et des partenaires internationaux. Pour inverser cette dynamique, il est indispensable de mettre en œuvre des mesures coordonnées, combinant renforcement du cadre légal, institutions de contrôle efficaces, traçabilité des minerais, valorisation locale et coopération internationale. Seule une action concertée et transparente pourra transformer les richesses naturelles en véritable levier de développement durable, restaurer la souveraineté économique de la RDC, et offrir aux populations les conditions d'un avenir stable et prospère. En définitive, la lutte contre l'exploitation illégale n'est pas seulement une question de sanctions ou de contrôle. Elle constitue un engagement stratégique pour l'ensemble du pays, qui conditionne la capacité de la RDC à utiliser ses ressources pour générer la croissance, l'emploi, l'innovation et le bien-être pour tous ses citoyens.

Références bibliographiques

-Textes légaux et règlementaires

Loi n 4/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature

Loi n 11/009 du 9 juillet 2011 relative à la protection de l'environnement

Code minier tel que modifié par loi du 11juillet 2002 tel que modifié par la loi n 18/001 du 9 mars 2018

La constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo

- Ouvrages

WILLIAME JEAN-CLAUDE, *conflit et guerre*, éd. harmattan, 2000

-Articles et rapports

Rapport de l'ONU sur l'exploitation des ressources naturelles en RDC 2019

Rapport des chercheurs sur l'exploitation minière de la RDC en 2019

Rapport de la banque centrale du Congo dans le journal officiel 2019

Rapport de la banque mondiale 2020

Rapport de la CIRGL 2006, P26

Rapport des groupes des experts de l'ONU sur l'exploitation des ressources naturelle en RDC

Rapport annuel de la banque centrale du Congo : dans son rapport économique et financier, la banque centrale du Congo insiste sur le fait les recettes fiscales de l'Etat proviennent, majoritairement du secteur minier

Rapport de l'IGF après plusieurs constats l'IGF nous signale que la corruption commence d'abord au niveau de l'administration avant d'atteindre les autres organes

Programme des nations unies pour le développement 2020

Synthèse des chercheurs de l'ONU sur la malédiction des ressources

Groupe d'experts des nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC

-Webographie

- www.indicesdegouernancedesressourcesnaturelles.com

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0